

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/12/2022 au 31/12/2022

N° Cesu employeur : Z2537915790009
MONSIEUR RIJA RAJOELIARIVONY
 3 R PIERRE LOTI
 33185 LE HAILLAN

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	232,68 x 2,900 % = 6,74	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	232,68 x 6,800 % = 15,82	
MALADIE		236,82 x 13,000 % = 30,79
VIEILLESSE	236,82 x 7,300 % = 17,29	236,82 x 10,450 % = 24,75
ALLOC. FAMILIALES		236,82 x 5,250 % = 12,43
ACCIDENT DU TRAVAIL		236,82 x 2,490 % = 5,90
FNAL		236,82 x 0,100 % = 0,24
CFP		236,82 x 0,550 % = 1,30
CSA		236,82 x 0,300 % = 0,71
CDS		236,82 x 0,016 % = 0,04
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	236,82 x 4,010 % = 9,50	236,82 x 6,010 % = 14,23
IRCEM PREVOYANCE	236,82 x 1,040 % = 2,46	236,82 x 2,150 % = 5,09
POLE EMPLOI		236,82 x 4,050 % = 9,59
TOTAL DES COTISATIONS	51,81	105,07

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 191,74 €

**Net à payer avant impôt sur le revenu:
185,00 €**

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	191,74 €	Acomptes	:	185,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Net payé en euros	:	185,00 €
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €	Date de paiement de la rémunération	:	11/01/2023

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 4241815 enregistrée le 08/01/2023

Nombre d'heures travaillées:	5	Salaire horaire net (heures normales)	:	37,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	236,82 €
		Assiette des cotisations	:	236,82 €